

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE BRINON – CLEMONT

Séance du 26 Août 2024

Procès Verbal

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-six Août à dix-huit heures, le Bureau du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de BRINON - CLEMONT, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, dans la salle de conseil de la Mairie de Brinon-sur-Sauldre, sous la Présidence de Madame Catherine HUPPE, Présidente.

Nombre de délégués en exercice : 6
Nombre de délégués présents : 5
Nombre de délégués votants : 5
Date de convocation : 21 Février 2024

Étaient présents : Madame Catherine HUPPE, « Présidente », Marie-Christine SCHWAB « vice-présidente », Mesdames Marie PETIT, Clémence ROBLIN et Odile DÉPÉE, délégués titulaires.

Absent excusé : Monsieur Christian LAROCHE.

Madame Odile DÉPÉE a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de la séance**
2. **Désignation d'un secrétaire de séance, en vertu de l'article L.2125-5 du CGCT**
3. **Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 6 Mars 2024**
4. **Convention de partenariat 2024/2025 avec l'école de musique d'Aubigny-sur-Nère**
5. **Questions et informations diverses.**

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 18h00.

2. Désignation d'un secrétaire de séance, en vertu de l'article L.2121-15 du CGCT

Catherine HUPPE, Présidente de séance, propose de nommer Madame Odile DÉPÉE en qualité de secrétaire de séance.

La Présidente, après avoir procédé à l'appel, déclare le quorum atteint, la séance de comité syndical peut se tenir.

3. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 6 Mars 2024 :

Catherine HUPPE demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la dernière séance du comité syndical du 6 Mars 2024.

Le Comité syndical **ADOpte** le procès-verbal de la séance du 6 Mars 2024 à l'unanimité.

4. Délibération N°2024-06 – Convention de partenariat 2024/2025 avec l'école de musique d'Aubigny-sur-Nère

Madame la Présidente expose :

Depuis 2022, l'école de musique d'Aubigny-sur-Nère a proposé aux communes de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, une animation musicale dans les écoles.

Pour cela, elle a recruté deux professeurs titulaires du diplôme (DUMI) leur permettant d'intervenir en milieu scolaire.

Ce partenariat a pour but d'apporter un soutien à l'éveil musical aux enfants. L'Ecole de Musique assurera auprès des professeurs des écoles une aide pédagogique.

L'intervention musicale aura lieu de septembre 2024 à juin 2025 pendant 34 semaines par année scolaire, à raison d'une heure par semaine, selon répartition ci-dessous :

- Deux fois 30 minutes pour deux classes,
Ou
- Une fois une heure pour les Cours Moyens (CM).
dans l'ensemble des classes du RPI Brinon-Clémont.

Le coût de cette prestation pour le SIVOS Brinon-Clémont est de 40 €/heure chargée avec déplacement, soit 1 360 € annuel.

La facturation sera faite par trimestre.

Une convention a donc été établie entre le SIVOS Brinon-Clémont et l'école de musique d'Aubigny-sur-Nère.

Madame la Présidente présente au comité syndical le projet de convention.

Ayant entendu l'exposé de Madame la Présidente,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical,

- **ACCEPTE** la proposition de Madame la Présidente dans les conditions exposées ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer la convention de partenariat 2024/2025 entre le SIVOS Brinon-Clémont et l'école de musique d'Aubigny-sur-Nère, annexée à la présente délibération.

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 27/08/2024

Publication et affichage en Mairie de Brinon : 27/08/2024

4. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ Aucune question et information diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame La Présidente lève la séance à 18h30.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits,

Et, ont signé au registre les membres présents,

Fait à Brinon-sur-Sauldre, le 6 Mars 2025

Certifié affiché, le 7 Mars 2025,

Publication par affichage en mairie le 7 Mars 2025

Mis en ligne pour diffusion le 7 Mars 2025

La Présidente de la séance,
Catherine HUPPE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE
BRINON - CLEMONT
Siège : Mairie de Brinon sur Sauldre
6, Route de Chaon
18410 BRINON SUR SAULDRE

Le Secrétaire de Séance
Odile DÉPÉE

